SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 24 novembre 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2260
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre l'ENM – l'Institut d'Education Motrice Handas et l'association Léthé Musical
9	6	3	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 29 NOV. 2022
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Dalby
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à Madame Subaï

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 28 novembre 2022

Délibération n°2260- Convention entre l'ENM, l'IEM HANDAS et l'association léthé musical :

Mesdames, Messieurs,

La convention de partenariat entre l'ENM, l'IEM HANDAS et l'association Léthé musical permet :

- à LETHE MUSICALE de répondre à ses enjeux de développement et de mixité de ses publics, en intégrant dans ses actions des publics dits les plus éloignés de la culture
- à l'IEM HANDAS de faciliter l'accès à la culture de ses résidents et de favoriser leur inclusion sociale
- à l'ENM de répondre à sa mission partenariale de développer une dynamique de réseau au sein de la Métropole de Lyon, et d'inciter les acteurs locaux à mettre en place des partenariats pérennes

La convention présentée en annexe fixe les modalités de ce partenariat.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser le Président du SMG à la signer.

Annexe : Convention de partenariat entre le SMG DE l'ENM et les Hospices civils de Lyon

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent le Président à signer la convention entre l'ENM, l'IEM HANDAS et l'Association Léthé Musical.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 99 27

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

CONVENTION
De partenariat

Entre les soussignés :

L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE (ENM)
Syndicat Mixte de Gestion
N° SIRET 2569014060001542, code APE 8411Z,
Sise au 46 cours de la République – 69 100 Villeurbanne
Représentée par Monsieur Stéphane FRIOUX en qualité de Président

Ci-après désignée par «l'ENM »,

et :

LETHE MUSICALE ci–après,
Statut juridique
N° SIRET 41461680500043 code APE 8552Z,
Sise 10 IMPASSE PIERRE BAIZET 69009 LYON
Représentée par M. François PESEZ, en qualité de Président

Ci–après désignée par « LETHE MUSICALE »,

Structure IEM APF France handicap ci–après,
Statut juridique

N° SIRET 775 688 732 09823 code APE 8899B
Sise au 49 bis rue Dr. Fleury Papillon 69100 Villeurbanne
Représentée par Madame Aubert Monica en qualité de directrice

Ci-après désignée par « IEM APF France handicap» (ancien HANDAS)

PREAMBULE

Considérant les principes généraux énoncés dans la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant la volonté de l'ensemble des partenaires de favoriser l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap,
Considérant la volonté de l'ENM de favoriser la mixité du public accueilli et une accessibilité culturelle pour tous,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités du partenariat entre l'ENM, LETHE MUSICALE et l'IEM APF FRANCE HANDICAP
Ce partenariat permet à LETHE MUSICALE de répondre à ses enjeux de développement et de mixité de ses publics, en intégrant dans ses actions des publics dits les plus éloignés de la culture.
Ce partenariat permet à l'IEM APF FRANCE HANDICAP de faciliter l'accès à la culture de ses résidents et de favoriser leur inclusion sociale.
Ces actions seront choisies par LETHE MUSICALE et l'IEM APF FRANCE HANDICAP en fonction de leurs besoins respectifs et leurs ressources humaines et financières, avec l'aide et le soutien méthodologique de l'ENM.
A travers ce partenariat, l'ENM répond à sa mission partenariale de développer une dynamique de réseau au sein de la Métropole de Lyon, et d'inciter les acteurs locaux à mettre en place des partenariats pérennes.

ARTICLE 2 : DEFINITION DU PROJET

Ce partenariat a pour objectif de favoriser l'accès aux sorties et pratiques culturelles des usagers de l'IEM APF France handicap
La présente convention a pour objectifs de réaliser les actions suivantes :
Animation de séances de pratique artistique au profit des résidents de l'IEM APF France handicap

- partage de compétences des équipes professionnelles engagées dans le projet par les 3 structures

ARTICLE 3: ENGAGEMENTS ET MISSIONS

• ENGAGEMENTS DE l'IEM HANDAS

L'IEM APF France handicap confie la gestion de ce projet au référent culturel de son établissement. A défaut, l'IEM APF France handicap nomme un interlocuteur dédié à l'exécution du projet, chargé de faire l'interface avec LETHE MUSICALE. L'interlocuteur ou le référent assure le suivi des actions. Il gère sous la responsabilité
du directeur de l'établissement médico-social, le budget de la ou des activités.

L'IEM APF France handicap s'engage à :
- impliquer ses usagers pour l'ensemble des activités définies in situ et hors les murs ;
- mobiliser les équipes nécessaires à la bonne exécution du projet ;
- réserver et à régler au préalable les frais des séances de pratique artistique auprès de LETHE MUSIACLE (**conformément aux devis approuvés et attachés à cette convention).**

- ENGAGEMENTS DE LETHE MUSICALE
LETHE MUSICALE confie la gestion de ce projet à Sébastien Gay

L'interlocuteur assure le suivi des actions. Il gère (le cas échéant), sous la responsabilité du directeur de LETHE MUSICALE, le budget de la ou des activités.

LETHE MUSICALE s'engage à :
- Assurer le suivi du projet ;
- proposer si nécessaire la participation d'artistes professionnels ;
- prendre à sa charge les salaires, cachets, indemnités de son personnel et des artistes sollicités, les frais techniques et administratifs, les charges sociales et fiscales afférentes au projet ;

• ENGAGEMENTS DE l'ENM
L'ENM s'engage à :
- assurer un rôle d'accompagnement, de soutien, d'expertise par l'intermédiaire de Mme GASNIER Clémentine enseignante à l'ENM
- suivre le déroulement du projet.
- dans le courant de l'année scolaire des grands élèves majeurs de l'ENM pourront occasionnellement intervenir auprès des enfants en présence de Clémentine Gasnier leur enseignante.

ARTICLE 4 : MISE EN OEUVRE
Les actions définies entre les soussignés seront programmées comme suit :
Interventions chaque mercredi matin de 10h à 12H (Hors vacances scolaires), du mercredi 21 octobre. au mercredi 28 juin

Les deux heures de présence se répartiront sur 2 groupes de jeunes lors de chaque séance. Un groupe « fil rouge » sur toute l'année, et deux groupes sur la moitié de l'année chacun.

ARTICLE 5: CLAUSE DE CONFIDENTIALITE
Dans le cadre de leurs interventions dans les services et auprès de Léa Caillot, les enseignants sont soumis au secret professionnel. Dans le souci du respect de l'individu, les informations à caractère personnel concernant l'identité de l'usager, sa pathologie, ses problématiques familiales et personnelles, sont accompagnement ne doivent en aucun cas être divulguées.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION
• LETHE MUSICALE s'engage à
- fournir si nécessaire à l'IEM APF France handicap les éléments de communication relatifs au projet (affiches, tracts, etc.)
- faire apparaître si nécessaire sur tous les supports de communication les logos et mentions légales déterminés au préalable par la structure l'IEM APF France handicap et l'ENM.

• l'IEM APF FRANCE HANDICAP s'engage à :
- informer les résidents (affichages dans les lieux de vie, chambres et panneaux d'affichages, distribution de tracts, présentation orale lors de temps de rassemblement etc...) pour les mobiliser autour du projet ;
- faire apparaître sur tous les supports de communication les logos et mentions légales déterminés au préalable par LETHE MUSICALE et l'ENM.

• l'ENM s'engage à :
- faire apparaître sur tous les supports de communication les logos et mentions légales déterminés au préalable par LETHE MUSICALE et l'IEM APF France handicap.

• Communication externe
Le cas échéant l'IEM APF France handicap, LETHE MUSICALE et l'ENM s'accorderont pour mettre en place l'opération de communication externe, notamment à l'égard de la presse.

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION
La présente convention est conclue pour la durée de la saison culturelle 2022-2023 ; elle prend effet le jour de sa signature par les soussignés et prendra fin de plein droit à l'issue de la durée précitée.

ARTICLE 8: EVALUATION
L'ENM, l'IEM APF France handicap et LETHE MUSICALE s'engagent à se réunir au terme de la convention, afin de faire le bilan du projet.
Une synthèse de ce bilan sera envoyée à la Ville de Villeurbanne et la Métropole de Lyon afin qu'une information puisse être donnée aux conseillers des 2 collectivités.

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS DES PARTIES ET CLAUSE D'ASSURANCE
L'IEM APF France handicap assure ou finance :
Ø La coordination des actions définies par le référent ;
Ø Les frais d'assurance pour les interventions menées dans ses locaux.

LETHE MUSICALE assure ou finance :
Ø La coordination du projet par son référent ;
Ø Le temps de préparation des interventions ;
Ø La réalisation des interventions ;
Ø Le matériel technique nécessaire au bon déroulement du projet ;
Ø Les frais d'assurance pour les salariés, le cas échéant les artistes ;
Ø L'édition de factures ;
Ø Les dépenses liées à l'intervention du ou des artistes concourant à l'exécution du projet si besoin.

ARTICLE 10 : EMPECHEMENT OU ANNULATION
En cas d'empêchement de l'une ou l'autre des parties, ou d'un tiers partenaire du projet, celles-ci s'engagent à organiser le report de l'activité. L'ENM peut s'impliquer, sur demande de l'une ou l'autre des parties, dans la recherche d'une solution.
En cas d'annulation de l'une ou l'autre des parties, et dans le cas où des frais auraient été engagés, les parties s'engagent à définir avant la signature de la convention, le montant du dédommagement qui sera versé par la partie défaillante à l'autre part, sauf en cas de force majeure.

ARTICLE 11 : RESILIATION DE LA CONVENTION
En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à

l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans effet.
En cas de force majeure, la convention sera résiliée de plein droit.

ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DE COMPETENCES
Après épuisement des voies amiables, les litiges qui viendraient à s'élever entre les parties relativement à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront soumis à la juridiction civile compétente.

ARTICLE 13 : AVENANT
Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Fait à Villeurbanne, le 5 octobre 2022

Pour IEM | Pour LETHE MUSICALE | Pour l'ENM*

AUBERT M.
directrice

S. FRIOUX
Président du SMG de l'ENM

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite

Léthé musicale
L'école ou thérapie musicale
Association loi 1901
10 impasse Pierre Baizet 69009 LYON
Tél : 04 78 83 79 31
contact@lethemusicale.fr

Devis : 2022/07057

Date : 29/07/2022
Ref.
Telephone:
Fax:
mél iem.villeurbanne-g@apf.asso.fr

S.S.A.D. A.P.F. LES PAPILLONS
Madame Monica AUBERT
49 rue Docteur Papillon

69100 VILLEURBANNE

Réf.	Description	P.U.	Quantité	Montant
SP1	Atelier coll. musicothérapie 1h à dom.	81,00	18	1 458,00
			sous-total	1 458,00
AD	Adhésion annuelle collective	55,00	1	55,00
			sous-total	55,00
			Total HT	1 513,00
			Montant non assujetti à la Tva	
			Total TTC	1 513,00

Interventions et fréquence des séances Distance en km : 24

Séance musicothérapie collective bimensuelle avec un groupe de 6-7 jeunes issus du SSAD ou de Flachet le mardi de 14h à 15h

Intervenant: Sébastien GAY (0783594511)

Proposition de dates *à réexaminer avec l'intervenant(e)*

20 septembre	6 décembre	7, 21 mars
4, 18 octobre	3, 17, 31 janvier	4, 25 avril
8, 22 novembre	21 février	9, 23 mai
6, 20 juin		

Modalités de règlement

Vous réglez en : 2 fois

Echéancier		Montant
Ateliers 2022-2023 Septembre à Décembre		
A régler le :	20/12/2022	541,00 €
Ateliers 2022-2023 Janvier à Juin		
A régler le :	30/06/2023	972,00 €

Je, soussigné(e), AUBERT MONICA, représentant légal, accepte l'intervention de l'association prestataire aux conditions citées ci-dessus*.

Date : 15.09.2022 Signature Cachet (institutions)

Service de Soins et d'Aide à Domicile
A.P.F. France Handicap
30 bis, rue Docteur Fleury-Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 85 76 08
Fax : 04 78 84 82 57
N° Siret 775 688 732 09815 - Finess 690031786

* Ce devis daté et signé est à retourner à Léthé Musicale impérativement avant le début des activités. Les séances ne débuteront qu'à cette condition.
L'engagement entre les contractants vaut pour toutes les séances mentionnées ci-dessus.
Toute séance annulée par l'établissement bénéficiaire des ateliers est dûe par celui-ci. Toute séance annulée par Léthé Musicale, prestataire, est remplacée.

Léthé musicale
L'école ou thérapie musicale
Association loi 1901
10 impasse Pierre Baizet 69009 LYON
Tél : 04 78 83 79 31
contact@lethemusicale.fr

Devis : 2022/07060

Date : 29/07/2022
Ref.
Telephone:
Fax:
mél iem.villeurbanne-g@apf.asso.fr

S.S.A.D. A.P.F. LES PAPILLONS
Madame Monica AUBERT
49 rue Docteur Papillon

69100 VILLEURBANNE

Réf.	Description	P.U.	Quantité	Montant
SP1V	Séance sonothérapie 1h sans depl	74,00	10	740,00
			sous-total	740,00

Total HT 740,00
Montant non assujetti à la Tva
Total TTC 740,00

Interventions et fréquence des séances Distance en km : 24

Séance sonothérapie mensuelle avec des jeunes du SSAD le jeurid de 15h à 16h

Intervenant: Arnaud BLANDIN (0679034989)

Proposition de dates *à réexaminer avec l'intervenant(e)*

29 septembre	8 décembre	16 mars
13 octobre	5 janvier	27 avril
24 novembre	2 février	25 mai
22 juin		

Modalités de règlement

Vous réglez en : 1 fois

Echéancier		Montant
Ateliers musique-musicothérapie 2022-2023		
A régler le :	30/06/2022	740,00 €

Service de Soins et d'Aide à Domicile
A.P.F. France Handicap
49 bis, rue Docteur Fleury-Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 85 76 08
Fax : 04 78 84 82 57
N° Siret 775 688 732 09815 - Finess 690031786

Je, soussigné(e), AUBERT MONICA, représentant légal, accepte l'intervention de l'association prestataire aux conditions citées ci-dessus*.

Date : 15/09/2022 Signature Cachet (institutions)

* Ce devis daté et signé est à retourner à Léthé Musicale impérativement avant le début des activités. Les séances ne débuteront qu'à cette condition.
L'engagement entre les contractants vaut pour toutes les séances mentionnées ci-dessus.
Toute séance annulée par l'établissement bénéficiaire des ateliers est dûe par celui-ci. Toute séance annulée par Léthé Musicale, prestataire, est remplacée.

Devis : 2022/07058

L'école ou thérapie musicale
Association loi 1901
10 impasse Pierre Baizet 69009 LYON
Tél : 04 78 83 79 31
contact@lethemusicale.fr

Date : 29/07/2022
Ref.
Telephone:
Fax:
mél **iem.villeurbanne-g@apf.asso.fr**

I.E.M. A.P.F. LES PAPILLONS
Madame Monica AUBERT
49 rue Docteur Papillon

69100 VILLEURBANNE

Réf.	*Description*	*P.U.*	*Quantité*	*Montant*
SP1,5	Atelier collectif musique/musicothérapie 1,5 heure à	118,00	33	3 894,00
			sous-total	3 894,00

Total HT	3 894,00
Montant non assujetti à la Tva	
Total TTC	3 894,00

Interventions et fréquence des séances Distance en km : 24

Deux séances musicothérapie collectives hebdomadaires successives
mercredi 10h30 11h15 puis 11h30 12h15
En deux sessions de 5 mois chacune accueillant chaque fois deux groupes d'enfants différents

Intervenant: Sébastien GAY (0783594511)

Proposition de dates *à réexaminer avec l'intervenant(e)*

21, 28 septembre	7, 14 décembre	1, 8, 15, 22, 29 mars
5, 12, 19 octobre	4, 11, 18, 25 janvier	5, 26 avril
9, 16, 23, 30 novembre	1, 22 février	3, 10, 17, 24, 31 mai
7, 14, 21, 28 juin		

Modalités de règlement

Vous réglez en : 2 fois

Echéancier		*Montant*
Ateliers 2022-2023 Septembre à Décembre		
A régler le :	21/12/2022	1 298,00 €
Ateliers 2022-2023 Janvier à Juin		
A régler le :	30/07/2023	2 596,00 €

Direction Générale Matrice
APF France Handicap
49 rue Docteur Fleury-Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél : 04 78 85 76 08
Fax : 04 78 84 82 57
Siret : 775 688 732 09823
N° Finess : 690031760

Je, soussigné(e), AUBERT MONICA, représentant légal, accepte l'intervention de l'association prestataire aux conditions citées ci-dessus*.
Date : 15/09/2022 Signature Cachet (institutions)

* Ce devis daté et signé est à retourner à Léthé Musicale impérativement avant le début des activités. Les séances ne débuteront qu'à cette condition.
L'engagement entre les contractants vaut pour toutes les séances mentionnées ci-dessus.
Toute séance annulée par l'établissement bénéficiaire des ateliers est dûe par celui-ci. Toute séance annulée par Léthé Musicale, prestataire, est remplacée.

Léthé musicale
L'école ou thérapie musicale
Association loi 1901
10 impasse Pierre Baizet 69009 LYON
Tél : 04 78 83 79 31
contact@lethemusicale.fr

Devis : 2022/07059

Date : 29/07/2022
Ref.
Telephone:
Fax:
mél iem.villeurbanne-g@apf.asso.fr

I.E.M. A.P.F. LES PAPILLONS
Madame Monica AUBERT
49 rue Docteur Papillon

69100 VILLEURBANNE

Réf.	Description	P.U.	Quantité	Montant
SP1	Atelier collectif musique/musicothérapie 1h à domic	81,00	16	1 296,00
			sous-total	1 296,00
			Total HT	1 296,00
			Montant non assujetti à la Tva	
			Total TTC	1 296,00

Interventions et fréquence des séances Distance en km : 24

Séance musicothérapie collective bimensuelle avec un groupe de l'IEM
jeudi de 14h à 15h

Intervenant: Arnaud BLANDIN (0679034989)

Proposition de dates *à réexaminer avec l'intervenant(e)*

29 septembre	8 décembre	16, 30 mars
13 octobre	5, 19 janvier	6, 27 avril
10, 24 novembre	2 février	11, 25 mai
8, 22 juin		

Modalités de règlement

Vous réglez en : 2 fois

Echéancier		Montant
Ateliers 2022-2023 Septembre à Décembre		
A régler le :	20/12/2022	405,00 €
Ateliers 2022-2023 Janvier à Juin		
A régler le :	30/06/2023	891,00 €

Institut d'Education Motrice
A.P.F. France Handicap
49 bis, rue Docteur Fleury-Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 85 76 08
Fax : 04 78 84 82 57
N° Siret : 775 688 732 09823
N° Finess : 690031760

Je, soussigné(e), AUBERT MONICA, représentant légal, accepte l'intervention de l'association prestataire aux conditions citées ci-dessus*.

Date : 15.09.2022 Signature Cachet (institutions)

* Ce devis daté et signé est à retourner à Léthé Musicale impérativement avant le début des activités. Les séances ne débuteront qu'à cette condition.
L'engagement entre les contractants vaut pour toutes les séances mentionnées ci-dessus.
Toute séance annulée par l'établissement bénéficiaire des ateliers est dûe par celui-ci. Toute séance annulée par Léthé Musicale, prestataire, est remplacée.